



- 1) **Les fournitures de bureau usagées** (*stylos, surligneurs, marqueurs, feutres, blancos*)

- 2) **Les cartouches d'encre vides de vos imprimantes** (*UNIQUEMENT Canon et HP*)

- 3) **Les emballages plastiques de pain de mie et de viennoiseries** (*toutes les marques, sauf les emballages de pain sans gluten*)

- 4) **Les capsules Dolce Gusto (et compatibles) et Spécial T**

- 5) **Les dentifrices (tubes souples), les brosses à dents (manuelles ou électriques), et les manches en métal des brosses à dents manuelles Signal Switch**

- 6) **Les "cosmétiques" :**
 - les emballages vides PLASTIQUE de maquillage (*rouge à lèvres, gloss, mascara, fard à paupières, eye-liner*)
 - les tubes de plastique SOUPLES (*crème de soin visage, corps ...*)
 - les emballages de lingettes cosmétiques
 - les éco-recharges (*gel douche, shampooing*)
 - les aérosols PLASTIQUE (*laque, mousse ou déodorant*)

- 7) **Les produits d'entretien :**
 - Les pompes et gâchettes en plastique des vaporisateurs et produits d'entretien ménagers
 - Les emballages en plastique souple contenant des lingettes nettoyantes
 - Les gâchettes compatibles avec les recharges Febreze Zéro % lorsque celles-ci ne sont plus utilisables
 - Les désodorisants pour voiture en plastique (sauf désodorisants électriques)
 - Les bouchons des produits ménagers
 - Les recharges Febreze Zéro %
 - Les emballages en plastique souple contenant des capsules ou tablettes pour lave-vaisselle

- 8) **Les gants en plastique** (*gants FINS ménagers utilisés pour un usage domestique –ménage, bricolage, cuisine, hygiène*). Ils doivent être exempts de substances chimiques ou pétrochimiques.

MERCI

